

# Hébergé à titre gratuit

# Par annadebordeaux, le 18/11/2020 à 21:42

Bonjour, j'héberge à titre gratuit dans notre résidence secondaire, mon fils, sa femme et leurs enfants. Or la belle mere sans me demander est allée s'y installer.!! Peut on limiter ses visites en durée? Elle squatte ma chambre et cela me met tres en colere, est il possible de la faire rentrer chez elle? merci d'avance pour vos conseils

## Par Visiteur, le 18/11/2020 à 23:56

#### **Bonsoir**

Que vous pouviez ou prêtiez ce logement, il est la résidence de la famille de votre fils... Et chacun a le droit de recevoir chez lui qui il souhaite.

### Par annadebordeaux, le 19/11/2020 à 08:38

recevoir est une chose normale, je pense qu'avoir un occupant supplémentaire en permanence, non

## Par Visiteur, le 19/11/2020 à 09:50

Vous ne pouvez pas interdire à votre locataire d'héberger une personne si cette dernière est

liée à votre locataire par d'étroits liens familiaux ...

...Et même la personne qui a la jouissance du bien (gracieusement) a tout à fait le droit d'héberger des personnes chez lui. Cependant, cela doit être fait gratuitement.

Par annadebordeaux, le 19/11/2020 à 13:36

merci pour cette info

Par Visiteur, le 19/11/2020 à 14:30

Je vous en prie, nous sommes ici pour essayer de vous aider.